

Monsieur le maire,

nous apprenons par voie de presse dans l'hebdomadaire le Penthièvre que vous déplorez la mauvaise image qui est donnée de la commune d'Hillion dont vous êtes le premier magistrat. Vous faites reproche aux médias et aux associations environnementales d'en être responsables. C'est au titre de ces dernières que nous vous répondons.

Que l'image d'Hillion pâtisse du décès accidentel d'un jogger dans une vasière où sont morts déjà en 2011 36 sangliers, c'est un fait en soi. Mais à qui la faute ? A nos associations qui ont tout de suite fait le lien que vous vous refusez encore de faire entre ces deux événements, en s'appuyant sur des rapports scientifiques officiels et sur l'observation concrète de la détection dans ces vases en 2011 comme en 2016 d'hydrogène sulfuré issu de la décomposition d'algues vertes ? Ou à ceux qui n'ont rien fait pour changer cet état de fait et se sont bien gardés d'en signaler les dangers ? Vous avez construit l'image de votre commune sur cette carence et ce mensonge par omission. Vous vous exposez alors à recevoir la vérité en pleine figure... Nul doute que l'exercice soit douloureux pour son auteur...

Mais nous n'avons que faire de vos états d'âmes. Nous sommes inquiets de la piètre gestion des risques sanitaires que vous faites peser d'abord sur vos administrés ensuite sur toutes celles et ceux qui fréquentent le littoral de votre commune. A persister à nier le risque réel d'intoxication à l'hydrogène sulfuré, vous exposez chacune et chacun au mieux à des photophobies, des conjonctivites, des rhinites, des enrouements, des toux, des douleurs thoraciques, au pire à un décès brutal. Et comme vos services ont été informés de ces risques dès 2007 par le Préfet des Côtes d'Armor, un tel comportement s'appelle mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Si, dès votre prise de fonction en 2012, vous aviez sensibilisé à ces risques le public, l'aviez informé par une signalétique adaptée sur sites, nul ne pourrait vous adresser le moindre reproche sur la mort de Monsieur Auffray. A défaut, que cela vous plaise ou non, pèse sur vos épaules, un soupçon inévitable. Et, c'est une bien maigre consolation que de le partager avec les Préfets des Côtes d'Armor qui n'ont pas été plus perspicaces, malgré nos mises en garde répétées.

Et si, c'était ce soupçon que vous vouliez vainement écarter par vos reproches infondés aux médias et à nos associations ? Rien de tel que de trouver des boucs émissaires pour masquer votre responsabilité en niant la réalité. Rien de tel que le sur-jeu de l'indignation déplacée pour faire oublier les manques au devoir prescrit par les articles 131-1 et 131-2 du code des communes précisant que la police municipale dont vous êtes chargé en tant que maire, a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Ne comptez pas sur nous pour être dupes plus longtemps de cette triste manoeuvre. Et surtout comptez sur nous pour la faire connaître.

C'est tout cela que vous appelez de l'agitation. Et on ne saurait vous donner tort, sauf qu'elle ne s'exerce pas à notre profit mais à celui de l'intérêt général. C'est vrai dans le domaine de la santé publique et celui de la préservation de la biodiversité. C'est tout aussi vrai dans celui de l'intérêt des contribuables. Car, grâce à nos associations, votre commune peut prétendre à un remboursement des frais de ramassage des marées vertes sur vos côtes, parce qu'elles ont, seules, obtenu la reconnaissance par les tribunaux de la responsabilité de l'Etat dans cette pollution toxique. Est-ce notre faute si vous avez manifesté votre incompetence en matière de défense des intérêts de vos administrés en ne sachant pas faire valoir ces droits devant les mêmes tribunaux ?

Soyez assuré Monsieur le maire, de notre nos salutations les meilleures.